

CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE

-----0000000-----

Séance du 1^{er} AVRIL 2010

-----0000000-----

PROCES - VERBAL

-----0000000-----

Etaient présents : Messieurs André ROATTA, Maire ; Jacques POUPLOT, Madame Andrée-Claire LIEGE, Monsieur Bernard GIRAUDON, Madame Josette FELIX, Monsieur Lucien CRUZALEBES, Adjoints ; Madame Michèle NERCAM, Messieurs Jean JARRICOT, Christian MANGINO, Claude MONGE, Madame Edwige MISTRETTA, Messieurs Robert NOVELLI, Kléber SEVERAN, Mesdames Florence CHABLAIS, Corinne ROUSTAN (arrivée à 19 h 30), Sandra CECCUCCI, Mademoiselle Emmanuelle FERRAND, Madame Colette BLANCHARD, Monsieur René DEROSI, Madame Marie-Danièle LEROY, Messieurs Jean-Marc MORILLON, Gaétan ADAMO, Christian ORTEGA, Jacques MICHEL, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Madame Bernadette CLOQUELL Conseiller Municipal	à	Madame Andrée-Claire LIEGE Adjoint
Madame Fatima ANDJECHAIRI Conseiller Municipal	à	Madame Sandra CECCUCCI Conseiller Municipal

Etait absent : Monsieur Frank MORATO, Conseiller Municipal.

----0000000---

L'an deux mille dix et le premier Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de notre commune, dûment convoqué le vingt cinq Mars deux mille dix, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à l'Espace Saint-Jean, nouvelle salle désignée pour les réunions du Conseil Municipal et donc lieu habituel des séances.

La convocation a été affichée le vingt cinq Mars deux mille dix.

Mr le Maire propose la désignation du secrétaire de séance : Madame FELIX est désignée à l'unanimité.

Puis, Mr le Maire présente l'ordre du jour.

I - FINANCES

1. Rénovation, sécurisation, aménagement stade de football et base de loisirs et Création d'un terrain sportif à la Base de Loisirs - Demande de subventions exceptionnelles à l'Etat au titre de la réserve parlementaire -

Mr NOVELLI, Rapporteur, informe que Mme le Député - Maire de la 9^{ème} circonscription dispose d'une enveloppe parlementaire pour les projets des communes du canton de Mougins.

Deux opérations peuvent être éligibles :

- La rénovation, la sécurisation et l'aménagement du stade de football et de la base de loisirs pour un coût hors taxes de 186 297,80 € ;

- La création d'un terrain sportif à la Base de Loisirs pour un coût hors taxes de 26 234,95 €.

Il est donc proposé de soumettre ces deux dossiers à Madame le Député - Maire afin qu'elle puisse nous apporter un concours financier le plus large possible tout en respectant le principe du cumul des subventions publiques plafonné à 80 % du coût hors taxes de l'opération.

L'Assemblée, à l'unanimité, sollicite ces subventions au titre de la réserve parlementaire 2010.

2. Vote des trois taxes locales pour 2010

Mr NOVELLI, Rapporteur, informe que la Commission des Finances, lors de sa réunion du 25 mars dernier, a procédé à l'élaboration du Budget Primitif pour l'exercice 2010.

Elle a décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes et de maintenir ceux de 2009 pour cette année soit :

- taxe d'habitation : 18,80 %
- taxe sur le foncier bâti : 21,30 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,40 %

Mme LEROY dit que le procès-verbal de la précédente séance n'a pas été communiqué.

Mr le Maire précise que les deux procès-verbaux seront inscrits à la prochaine séance.

Mr MICHEL regrette le désengagement croissant des collectivités, de l'Etat et de la Police. Il ajoute qu'il s'abstiendra pour le vote de ces taux car ce ne sont pas ses orientations politiques.

Mr ORTEGA dit son équipe est satisfaite de la stabilité des taux. Il ajoute que compte tenu des résultats constatés en 2009 et pour toutes les raisons dont il s'est déjà expliqué, il ne votera pas ces taux, ainsi que son équipe, même si une personne diffère sur son appréciation. Il sait que concernant l'endettement, la réalisation du prêt dépend de la vente du terrain que tout le monde connaît. Il ajoute n'avoir pas pu assister à la commission des finances, mais il s'est expliqué auprès des élus et des personnes concernées. Concernant les chiffres, il attend la fin de l'année pour constater le résultat des comptes et ajoute que ses prévisions de l'année dernière ne se sont pas avérées complètement fausses.

Mr le Maire prend note des remarques de Mr ORTEGA.

Mr MORILLON précise qu'il votera contre ces taux ainsi que le budget car il ne cautionne pas la politique pratiquée et ajoute que son équipe n'est jamais conviée à aucune commission de travail.

Mme BLANCHARD explique qu'elle s'abstiendra de voter les taux, car en votant pour ce serait cautionner l'augmentation abusive de l'année dernière.

Mr le Maire dit qu'en effet une augmentation a été appliquée l'année dernière et précise que cela a permis d'avoir un budget correct, car quand son équipe est arrivée, elle a été obligée en fin 2008 de faire un emprunt pour payer les salaires. Il ne cautionne donc pas cette politique et préfère celle de son équipe.

Le Conseil Municipal vote, à la majorité par 18 voix pour, 3 voix contre : Mrs MORILLON, ADAMO, ORTEGA et 4 abstentions : Mme BLANCHARD, Mr DEROSI, Mme LEROY et Mr MICHEL, le maintien des taux des trois taxes directes locales pour 2010.

3. Vote du Budget Primitif de la commune – Exercice 2010 –

Mr NOVELLI, Rapporteur, présente un diaporama et explique tout d'abord les dépenses de fonctionnement. Il précise que les dépenses de personnel sont stabilisées, les charges à caractère général ont diminué de 60 000 € en deux ans grâce à la rationalisation et ajoute que la commune va essayer de continuer de les maintenir à ce niveau. Il ajoute que les autres charges de gestion courante ont diminué de 42 000 € en 2010 en raison d'une diminution des illuminations, une seule année d'eau pluviale et ce, malgré une augmentation de la subvention au CCAS pour l'achat d'un véhicule isotherme. Il précise également qu'un virement de 200 000 € sera effectué à la section d'investissement.

Mr le Maire dit que c'est la première fois depuis cinq ans, qu'un virement à la section d'investissement peut être effectué et ajoute que ce virement a pu être fait aussi grâce à deux impôts perçus et non prévus. Il précise que l'investissement est une nécessité pour une commune.

Mr NOVELLI présente ensuite les recettes en indiquant que les trois taxes représentent 44 % des recettes et le reversement de l'ancienne taxe professionnelle, 16 %.

Puis, il expose les dépenses d'investissement et notamment les achats de terrain à la société SOTEM et ceux concernés par le PAE pour la construction de l'école et de la voie d'accès et du pont.

Mr NOVELLI indique que les travaux concernent les restes à réaliser (SICASIL, Chemins de Laveine, Pourcel et des Roques) et les travaux concernant le PAE. Il ajoute que beaucoup d'études sont prévues.

Concernant les recettes, il donne connaissance des principales : le virement de la section de fonctionnement, le PAE Clos de Siagne et les emprunts : un emprunt prévu en 2009 contracté en janvier 2010 et un emprunt pour 2010.

Mr MICHEL parle de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle par Pôle Azur Provence et précise qu'aucun décret officiel n'existe. Il ne comprend pas la somme de 940 424,00 € au BP 2009 et 899 424,00 au BP 2010.

Mr NOVELLI explique qu'il manque une recette d'environ 40 000 € de dotation de solidarité qui sera inscrite lorsqu'elle sera votée. Il ajoute que cette somme est plus ou moins garantie.

Mr ORTEGA intervient dans le cadre du budget de fonctionnement au sujet des charges de transport collectif à prévoir en raison de la vente du bus. Il dit que cette prévision est de 73 500 € qui correspond à peu près à la vente du bus qui était d'environ 72 000 €. Il ajoute avoir lu dans le journal « vivre à la Roquette » qu'il était prévu la location d'un bus et que la prévision était à ce moment là de 49 000 € et non pas de 73 500 €.

Mr le Maire répond que ce n'était pas pour l'année entière. Il ajoute que c'était sans compter les réparations et le carburant. Il précise aussi que cette location permet à la commune d'avoir une sécurité au niveau de la gestion du bus qu'elle n'avait plus et que cela a permis de ne pas remplacer un agent qui est parti, même si ce n'était pas le chauffeur du bus.

Puis Mr ORTEGA émet certaines observations au sujet des recettes de fonctionnement : le reversement de Pôle Azur Provence de 42 000 € toujours incertain en début d'année. Il indique également qu'aucune somme n'a été prévue au titre des « autres reversements de fiscalité » intégrant la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Mr le Maire précise que cette taxe n'est due que si les terrains sont vendus avant quinze ans et à condition qu'ils aient subis une plus-value et indique que pour 2010 aucun terrain ne correspond aux critères.

Puis, Mr ORTEGA fait part de la prévision de 150 000 € pour la taxe sur les droits de mutation qui reste la même qu'au budget primitif 2009 alors qu'il a été réalisé en 2009 170 842,00 €.

Mr le Maire dit que compte tenu du contexte en matière d'immobilier, il a été préférable de rester prudent pour 2010 en conservant la même prévision et en espérant qu'elle se réalisera.

Concernant l'investissement, Mr ORTEGA demande quelle est la probabilité de vendre le terrain prévu qui conditionne le recours à l'emprunt de 600 000 €.

Mr le Maire évoque le budget des dépenses d'investissement élevé car il inclut le PAE qui restera une opération parallèle. Concernant la vente du terrain dans la Plaine à l'entreprise CERRUTTI, il indique que des problèmes techniques ont contraint la commune à refuser le permis momentanément tel qu'il était présenté. Il ajoute que l'entreprise CERRUTTI rencontre quelques difficultés actuellement. Il ajoute que si l'entreprise CERRUTTI stoppe son projet, la commune fera appel à d'autres candidats en attente ; mais la priorité avait été donnée à cette entreprise car elle donnait lieu à la création de nombreux emplois.

Mr NOVELLI, Rapporteur, indique que le Budget Primitif communal pour l'exercice 2010 a été établi conformément aux orientations budgétaires fixées lors de la séance précédente.

Le document joint en annexe présente le détail de ce budget dont la balance générale se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 631 458.53€ ; Recettes : 5 631 458.53€

Section d'investissement

Dépenses : 2 910 300.37€ ; Recettes : 2 910 300.37€

Puis, il propose de passer au vote par chapitre.

Le budget primitif communal pour l'exercice 2010 est voté par chapitre à la majorité par :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Intitulé	Pour	Contre	abstentions
011	Charges à caractère général	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON, Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
012	Charges de personnel et frais assimilés	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, Mr ORTEGA	1 Mr DEROSI
65	Autres charges de gestion courante	18	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES (suite)				
Chapitre	Intitulé	Pour	Contre	abstentions
66	Charges financières	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
67	Charges exceptionnelles	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
014	Atténuation de produits	18	6 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON, Mrs ADAMO, ORTEGA, MICHEL	1 Mr DEROSI
022	Dépenses imprévues	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
042	Opération d'ordre section à section	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
023	Virement à la section d'investissement	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
002	Excédent de fonctionnement reporté	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
73	Impôts et taxes	18	6 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA, MICHEL	1 Mr DEROSI
74	Dotations, subventions et participations	19	5 Mme BLANCHARD ; Mme LEROY Mr MORILLON ; Mr ADAMO Mr ORTEGA	1 Mr DEROSI
75	Autres produits de gestion courante	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
77	Produits exceptionnels	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
013	Atténuation de charges	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
13	Subventions d'investissement	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON ; Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
16	Remboursement d'emprunts	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mr ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
20	Immobilisations incorporelles	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES (suite)				
Chapitre	Intitulé	Pour	Contre	abstentions
21	Immobilisations corporelles	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
23	Immobilisations en cours	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON ; Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
021	Virement de la section de fonctionnement	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
040	Opérations ordre section à section	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
10	Dotations fonds divers reserves	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, ORTEGA	1 Mr DEROSI
13	Subventions d'investissement	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mr ADAMO, Mr ORTEGA	1 Mr DEROSI
16	Remboursement d'emprunts	19	5 Mmes BLANCHARD, LEROY, Mr MORILLON Mrs ADAMO, Mr ORTEGA	1 Mr DEROSI

Mr le Maire donne connaissance de la liste des subventions figurant en annexe accordées à certaines associations.

Mr ORTEGA dit que cela représente environ 1 % du budget.

Mr le Maire répond positivement mais qu'en rajoutant toutes les dépenses annexes, le budget est complètement différent. Il ajoute qu'il faut une personne et quelquefois plus à la base de loisirs pour l'entretien, plus les salles, l'éclairage, le chauffage. Il ajoute que pour plus de clarté, la municipalité essaiera, pour l'année prochaine, de mentionner le coût réel de chaque association.

Il précise également qu'il était prévu un emprunt début 2009 et que la municipalité n'a réussi à le contracter qu'en Janvier 2010. Il ajoute que la commune va continuer dans le même sens pour réaliser d'autres économies mais précise qu'il est obligatoire de prévoir des investissements pour la survie de la commune.

Mr MICHEL s'aperçoit que la Croix Rouge n'apparaît pas dans la liste.

Mr le Maire répond que l'association n'a pas fait de demande.

Mr MICHEL remercie Mr le Maire et l'équipe majoritaire pour le transport supplémentaire de l'équipe de football à Montpellier.

Mr le Maire indique également à Mr MICHEL que la remise en état de la tombe de Mr THOMAS sera faite.

Mr MICHEL remercie à nouveau.

Puis, il demande à Mme LIEGE comment sera répartie la subvention de l'association de la Vallée de la Siagne par rapport aux communes d'Auribeau-sur-siagne et de Pégomas.

Mme LIEGE répond que ce sera en fonction des projets de chaque commune et qu'elle a déjà rencontré Mr VARRONE, qui lui a proposé de faire une demande de subvention, et elle doit encore rencontrer M. PIBOU.

Mr le Maire précise que les communes de la Vallée de la Siagne seront amenées à travailler ensemble et il faudra le faire car la salle polyvalente sera sur la commune de la Roquette sur Siagne, et la piscine sur la commune de Pégomas mais s'adressent à tous les habitants de la Vallée de la Siagne.

Mr ORTEGA indique qu'en ce qui concerne les emprunts, il ne fera jamais de remarques si les investissements prévus sont utiles et nécessaires pour les roquettans et le long terme. Il constate que la commune a un niveau d'endettement inférieur aux communes de même catégorie et qu'en ajoutant l'emprunt de 600 000 €, notre commune aura encore un niveau d'endettement acceptable. Il admet que la mutualisation des communes pourra permettre de réaliser des économies.

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. Motion CVO - CVE, position du Conseil municipal -

Mr POUPLLOT, Rapporteur, indique que la municipalité de La Roquette a été informée en juillet 2009 par le SIVADES de l'éventualité d'être amenée à recevoir sur son territoire un complexe industriel de traitement des déchets par compostage (TMB - CVO) et par incinération à haute température (CVE).

La municipalité a demandé des garanties et des contreparties avant toute décision. Les réponses reçues n'ont pas donné satisfaction et ont conduit à engager à discussions avec le SIVADES pour la partie technique et Pôle Azur Provence pour les contreparties financières.

Pendant ce temps, la municipalité a procédé à une analyse des terrains envisagés par le SIVADES et a procédé à une étude approfondie sur les technologies proposées par le SIVADES.

L'étude sur les terrains a démontré clairement qu'ils n'avaient fait l'objet d'aucune analyse approfondie par le SIVADES et qu'ils présentaient de nombreuses contre-indications (cf. lettres du Maire n° 1, 2 et 3). La municipalité a matérialisé ces contre-indications par plusieurs lettres circulaires aux élus du SIVADES, ce qui a eu pour effet de repousser les délibérations présentées par le syndicat les 27 novembre et 30 décembre 2009 en vue d'acheter les terrains.

Des propositions de méthodologies ont été faites à tous les intervenants de façon à aborder le problème de façon plus transparente et cohérente dans un courrier du 11 janvier. 1) définir des priorités, 2) choisir les technologies adaptées, 3) élaborer un cahier des charges définissant les caractéristiques du projet et les besoins d'espace, 4) étudier l'ensemble des terrains disponibles susceptibles d'accueillir l'installation, et ce sans veto préalable.

Pour réaliser l'étude des technologies proposées par le SIVADES, Monsieur Pouplot, en charge du dossier, s'est rapproché des instances nationales expertes en matière de traitement des déchets : ADEME, CNIID, FNADE... et a consulté de nombreux intervenants dans le domaine, y compris le Groupe expert de La Roquette et les associations nationales et locales. Les conclusions de cette étude ont fait l'objet d'un mémoire envoyé à l'ensemble des intervenants dans ce dossier.

Mr POUPLLOT rappelle qu'en décembre 2009, le Conseil Municipal a voté une première motion qui détaillait les arguments contre la construction d'une usine de déchets dans la Plaine de la Siagne

en expliquant les raisons pour lesquelles ces terrains étaient inadaptés. Il ajoute que la méthodologie utilisée par le SIVADES est très intrigante : acheter le terrain en premier et ensuite étudier le projet qui pourrait être implanté sur ce terrain alors que c'est la solution inverse qu'il faudrait choisir.

Il ajoute que c'est ce qui a été proposé au SIVADES, c'est-à-dire réfléchir sur le projet, les objectifs et l'analyse des technologies afin d'avoir un aperçu de ce que l'on souhaite et ensuite choisir le terrain. Il précise que compte tenu de la surface nécessaire, entre 7 et 10 hectares, le choix pourrait se porter automatiquement sur les terrains de la vallée de la Siagne car ceux acceptables sont très peu nombreux à l'intérieur du territoire du SIVADES.

Il précise que, devant le peu de réaction du SIVADES à notre proposition, Mr le Maire lui a demandé de faire une étude sur ce que veut le SIVADES à savoir un tri mécanobiologique avec le compostage et une usine d'incinération à haute température appelée gazéificateur.

Il ajoute que le projet a été présenté à différents experts français au niveau du compostage, de l'incinération, de l'énergie et de la gazéification. Concernant la gazéification, et selon les associations locales, la seule usine existante près de Rome ne fonctionne pas. Il précise que toutes les données reçues ont été inscrites dans le mémoire joint au projet.

Puis il fait un exposé sur les conclusions de ce mémoire qui précise notamment que le coût d'un CVO-CVE est trop important, entre 150 et 200 millions d'€ et que le compostage n'est opérationnel qu'à un coût très élevé et produit un compost non conforme et donc impossible à vendre. Il ajoute que le projet du SIVADES est de produire de l'électricité. Les experts consultés à ce sujet indiquent que dans 20 ans il faudra produire du biocarburant ou de l'hydrogène mais pas de l'électricité.

Il indique qu'une demande a été faite par écrit au SIVADES en demandant d'arrêter le projet et de redéfinir un projet moins aventureux et plus sûr. Quand le SIVADES présentera une technologie acceptable, il faudra voir à quoi cela correspond et le terrain nécessaire.

Mme BLANCHARD dit que la municipalité maintient la position qu'elle a toujours adoptée sans connaître les tenants et les aboutissants de la formule.

Mr POUPLOT répond qu'il avait déjà répondu, dans le journal de la commune, et que l'aubaine issue de ce projet était essentiellement financière.

Mme ROUSTAN arrive à la séance à ce moment là : 19 h 30.

Il ajoute qu'il souhaite discuter du projet.

Mme BLANCHARD demande quelle est la base du projet.

Mr le Maire explique qu'au départ, il était prévu deux terrains susceptibles d'accueillir ce projet : un à Cannes dont il a senti un refus et un à la Roquette. Le travail s'est effectué ensuite sur le refus catégorique ou la réflexion sur un projet acceptable. Il ajoute qu'il faudra dans tous les cas trouver une solution.

Il remercie Mr POUPLOT d'avoir fait cet énorme travail qui a permis faire retarder deux fois les achats de terrains sur la Roquette.

Mr MORILLON indique à Mr le Maire qu'il devrait se prononcer contre l'implantation d'une usine dans la vallée de la Siagne.

Mr POUPLLOT répond que cela a été voté en conseil municipal en Décembre 2009. Il explique qu'il est indiqué au SIVADES que la méthodologie est mauvaise et qu'il faut en trouver une plus logique donc définir la méthodologie puis choisir le terrain.

Mr MORILLON demande quelle est la bonne méthodologie pour accepter.

Mr POUPLLOT répond qu'il n'est pas question d'accepter.

Mr MICHEL donne différents exemples d'usines d'incinération, notamment le CVO-CVE de Montpellier que ne fonctionne pas et celui du Broc.

Mme LEROY indique être également contre ce projet. Elle demande à Mr POUPLLOT, pourquoi Mr JARRICOT n'a pas traité ce dossier puisqu'il connaît la Plaine et qu'il l'a défend depuis longtemps. Elle souhaiterait également savoir ce que ferait Mr POUPLLOT s'il en avait le pouvoir et sur quel terrain.

Mr POUPLLOT dit que ce que l'on demande au SIVADES c'est qu'il nous fasse des propositions avec des technologies qui ont fait leur preuve. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire de faire un CVO, le Grenelle de l'Environnement précise seulement qu'il faut traiter la biomasse.

Mme LEROY dit que le Plan Départemental interdit l'incinérateur.

Mr POUPLLOT répond que l'ancien Plan Départemental l'interdit. Puis il ajoute que le Plan Départemental ne fait que reprendre les projets des Syndicats. C'est de cette manière que le CVO du SIVADES a été inscrit dans le Plan Départemental.

Il pense que la technologie est prouvée pour les incinérateurs modernes du type de celui qui est à Antibes, à condition que les filtres soient changés régulièrement.

Mme LEROY demande quels sont les terrains adaptés.

Mr POUPLLOT répond qu'il y a sur Grasse des terrains indiqués, puisque ces incinérateurs doivent être installés à côté d'équipements qui sont capables d'utiliser la chaleur ou le froid.

Mr ORTEGA dit que quelque soit la solution, aucune construction de ce type ne peut se faire à la Roquette.

Mr POUPLLOT dit que cela a été voté en Décembre 2009. Il ajoute que les contre-indications concernent non seulement la nappe phréatique mais également un nouvel élément : le départ de la commune de la Société CHANEL si un incinérateur ou une usine de traitement des déchets venait à s'implanter sur la commune. Cet élément majeur commence à être pris en compte et intervient en notre faveur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et accepte les conclusions du mémoire présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

Fait à la Roquette-sur-Siagne

Le 1^{er} Avril 2010

P/Le Maire,

Le 1^{er} Adjoint,

Jacques POUPLLOT

